

L'Echo du Pays.

INDUSTRIE, PROSPERITE ET UNION.

VOL. 2 | VILLAGE DEBARTZCH, JEUDI 17 JUILLET, 1834. | NO. 21.

POESIE.

PLAINTÉ D'UNE JEUNE FILLE

A UNE VIEILLE MEDISANTE.

Epigramme.

Votre morale trop sévère,
Ne fait pas bien penser de vous ;
Et vos discours seraient plus doux,
S'ils étaient les effets d'une vertu sincère.
Vous condamnez jusques au moindre jeu ;
Au moindre badinage, on vous voit prendre feu.
Je sais ce qui vous porte à tenir ce langage :
Vous enragez de me voir sage,
Dans l'âge où vous l'étiez si peu.

VAUDEVILLE.

Ne nous préférons point aux belles ;
Bien loin de l'emporter sur elles,
De tous côtés nous leur cédon,
Et si nous avons en partage
Quelqu'agrément, quelqu'avantage,
C'est d'elles que nous les tenons.

Nous leur devons la politesse,
Le bon goût, la délicatesse,
Les façons et les sentimens ;
De leurs beaux yeux le doux langage
En un jour instruit d'avantage
Que tous les livres en dix ans.

Tous les efforts de notre adresse
Ne sont rien contre leur finesse,
Jamais on ne les prend sans vert ;
Et la femme la moins habile
Se tire d'un pas difficile
Mieux que l'homme le plus expert.

Les soins déconcertent nos âmes,
Nous nous rebûtons ; mais les femmes
Suivent jusqu'au bout leur dessein ;
Nul obstacle ne les arrête :
Et ce qu'elles ont dans la tête
Devient un arrêt du destin.

Une longue et pénible étude
Ne peut nous donner l'habitude
De leur agréable jargon :
Ce sexe en esprit nous surpasse,
Et l'on compte, sur le Parnasse,
Neuf Muses contre un Apollon.

Par des paroles indiscrettes,
Sur le fait de leurs amourettes,
On ne les voit point éclater ;
Celles dont la raison s'oublie
N'ajoute point à sa folie
Le sot plaisir de s'en vanter.

Dans les grands sujets de tristesse,
Quoi qu'on dise sur leur faiblesse,
Elles sont plus fortes que nous ;
Et tandis qu'un rien nous déssole,
Souvent un moineau les console
De la perte de leur époux.

RÉFLEXIONS MORALES.

Nous sommes toujours extrêmement agréables à ceux à qui nous donnons occasion de l'être. Une femme ne trouve rien de si difficile à faire que de s'accoutumer à n'être plus belle, quand elle l'a été parfaitement.

La beauté dans le sexe expose à tant de périls, qu'il est bien difficile qu'on ne succombe à quelques-uns.

Les femmes ont souvent raison de vouloir, à quelque prix que ce soit, paraître belles, puisque c'est tout ce que les hommes leur ont laissé ; car point de gouvernement pour elles, point d'autorité absolue, point de conduite d'âmes, point de pouvoir dans l'église, point de possession de charges, point d'entrée dans le secret des affaires d'état. Il me semble même qu'on leur veuille ôter jusqu'à l'esprit, en traitant de précieuses celles qui en font paraître. Laissons-leur du moins le plaisir de croire qu'elles en ont.

La laideur fait quelquefois présumer la vertu où elle n'est pas ; et la beauté à cela de funeste, qu'on croit les belles personnes capables de toutes les faiblesses qu'elles causent.

La beauté sans la grâce, est un appât sans hameçon.

En désirant trop ardemment de plaire, on ne se rend pas plus aimable.

Il y a des beautés engageantes, que si on ne fuit, sans hésiter, on ne fuit pas loin. On ne peut aller tout au plus que de la longueur de ses chaînes.

Le véritable esprit de politesse consiste dans une certaine attention à faire en sorte que, par nos paroles et par nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes.

L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices ; de la sottise vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la stupidité, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie, ect.

Rien n'est plus contraire à la véritable politesse et à la bienséance, que de l'observer avec trop d'affectation ; c'est s'incommoder, c'est s'embar-

asser, pour incommoder, pour embarrasser les autres.

Il est presque autant contre la bienséance de se cacher en faisant le bien, que de chercher à se faire voir en faisant le mal.

Tel croit mériter le nom de poli qui ne mérite que celui de dameret ou de pindariseur. La vraie politesse est souvent confondue avec des qualités qui méritent plus de blâme que de louange.

On doit obéir sans cesse à la loi des usages et des bienséances ; il n'y a que les lois de la nécessité qui nous dispensent de toutes les autres.

On voit beaucoup de gens qui savent comme on vit, mais fort peu qui savent vivre ; c'est qu'on est trop curieux de savoir ce que le monde fait, et qu'on ne l'est pas assez de ce qu'il doit faire.

La politesse ne donne pas le mérite, mais elle le rend agréable ; sans elle il devient presque insupportable, car il est farouche et sans agréments.

On perd presque tout le mérite du bien, si on le fait sans politesse ; une mauvaise manière gâte tout, elle défigure même la justice et la raison.

Le chef-d'œuvre de la politesse est de n'insulter jamais à ceux qui en manquent, et de se contenter de les instruire par l'exemple, sans rien faire davantage.

ECONOMIE RURALE.

RECETTE DE SIROP POUR NOURRIR LES ABEILLES.

Les abeilles mangent sans inconvénient le sirop composé selon la recette suivante : prenez deux livres de miel, une livre de sirop de melasse un demi-verre de vin et une demi-once de sel marin, faites cuire ensemble pendant dix minutes, (donnez-le toujours froid), ce sirop est encore bon contre la dysenterie. Il ne doit pas être clarifié, car il y aurait perte de matière sucrée.

ECONOMIE INDUSTRIELLE.

Lut pour bouteilles de vin.

1 partie de résine.
1/2 id. Cire jaune.
1/16 id. Suif.

On ajoute 1/2 partie ocre jaune, ocre rouge, ocre noir ou charbon.

On peut, par économie, remplacer la cire jaune par la même quantité de thérébentine de Bordeaux, qu'on laisse un peu cuire. Lorsque la bouteille est bouchée, on trempe le goulot dans cette cire, que l'on tient en fusion dans un vase

ECONOMIE DOMESTIQUE.

Beaume des Chartreux pour les blessures.

Emplissez une bouteille de fleurs oculément de balsamines légèrement pilées, bouchiez-la hermétiquement et exposez-la au soleil jusqu'à ce qu'une bonne partie soit réduite en liqueurs dont on met des compresses sur les blessures.

LIQUEUR DE PETALES DE ROSES.

Roses fraîches mondées de leur calice... une livre.

Sucre en poudre.....deux livres.
Mettez les roses et le sucre par couche dans un bocal, que vous placerez dans un lieu frais ; quand le sucre sera entièrement dissous, vous ajouterez de bonne eau-de-vie que vous aurez soin de colorer avant avec 24 grains de cochenille et 24 grains d'alun, mêlez et filtrez.

Moyen de couper uniformément et sans éclat, les vases en terre.

Dans une infinité de circonstances, on a besoin de diminuer la capacité d'un vase en verre, d'autre fois on veut utiliser les débris de grands bocaux. On peut se servir avec avantage des moyens suivans.

Si on emplit un vase d'huile jusqu'à l'endroit où on veut le couper, et qu'on plonge jusqu'à la profondeur d'un pouce dans cette huile un morceau de fer incandescent, l'action de la chaleur produit une combustion avec évaporation qui fait éclater le vase à la hauteur de l'huile.

Lorsqu'on veut couper circulairement un vase une coupe, etc., on donne autour de ce vase un trait soit à la roue du tailleur de cristal, soit à la lime, puis on plonge un fil dans de l'essence de Thérébentine. On le place dans la rainure, on l'enflamme immédiatement, le vase éclate au niveau de la rainure.

AGRICULTURE.

TERRES ARABLES.

Considérée sous les rapports agronomiques, la terre est le moyen employé par la nature pour offrir un point d'appui aux végétaux qui s'y attachent par leurs racines et puisent une partie considérable de leur nourriture. Les végétaux y prospèrent d'autant mieux qu'ils y trouvent assez de porosité pour que les racines pénètrent et se développent, pour qu'elles y reçoivent les bienfaits de l'air, de la chaleur et de l'eau.

La meilleure base des terres arables est un mélange convenable de chaux, de sable et d'argile (glaise.)

Les matières végétales qui concourent à les améliorer sont les plantes en fleur que l'on enfouit, les litières et les pailles des fumiers, les feuilles et les plantes entières qui tombent et se décomposent.

Quant aux matières animales, elles procurent toutes un excellent engrais : tels sont les excréments solides et les urines, les chairs pourries, les os rapés et tout ce qui provient des animaux.

L'air exerce aussi une grande action sur les plantes par plusieurs des principes qui le constituent. Il leur apporte en outre l'eau des rosées, vapeurs aqueuses qui, s'élevant pendant l'action du soleil, retombent la nuit et servent à humecter et à rafraîchir le sol et les cultures. Cette humidité produit d'autant plus de bien que le sol est plus poreux, parce qu'elle peut pénétrer jusqu'aux racines et ne borne pas ses bienfaits aux feuilles.

Le sarclage qui nettoie le sol et l'aémeuble est donc favorable à la végétation, puisqu'il facilite à la rosée, aux pluies, à l'air et à la chaleur les moyens de s'insinuer jusqu'aux racines. On peut remarquer un effet incontestable de cette utile opération dans les jardins et dans les champs.

Quand les terres se trouvent composées à doses convenables de glaise, de chaux, de sable, de débris de plantes et d'animaux, elles sont légères et par conséquent poreuses : elles sont donc éminemment propres à recevoir l'humidité, à la conserver, et à la transmettre aux racines des végétaux, qui, profitant en même temps avec facilité de l'air et de la chaleur, poussent avec vigueur et promptitude. Aussi a-t-on constaté que ces sortes de terres sont les plus fertiles et le sont d'autant plus qu'elles absorbent mieux l'humidité de l'atmosphère.

Les différentes espèces de terres reçoivent et conservent plus ou moins le bienfait de la chaleur. En effet, les terres de couleur blanche sont plus difficiles à chauffer, et les terres colorées absorbent et retiennent la chaleur en proportion du degré de leur nuance. Il résulte d'une expérience qu'une terre noire dans laquelle la terre végétale entraînait pour un quart, avait en une heure de temps acquis dix degrés au thermomètre, qui s'était élevé de douze degrés à trente-un ; tandis que, toutes choses égales d'ailleurs, une terre crayeuse n'en avait obtenu que deux.

Mais quelle que soit sur la végétation l'influence de la nature du sol, il ne faut pas négliger de compter pour beaucoup l'exposition du sol uni, ou en pente, le climat, l'effet des pluies plus ou moins fréquentes.

Les sels, qui donnent de l'activité à la végétation, peuvent, s'ils sont trop abondans, faire périr les plantes. Ainsi il faut employer, à dose convenable, les engrais qui les procurent.

Les Labours offrent plusieurs avantages : ils divisent le sol, ils l'aémeublissent, ils le rendent par conséquent plus poreux et plus accessible aux bienfaits de l'air et de la chaleur ; ils détruisent les plantes parasites, et les disposent, en pourrissant dans la terre, à lui servir d'amendement. Plus les terrains sont compacts, plus il faut multiplier labours ; dans les terres légères, des labours trop répétés les rendraient trop pulvérisées. Les sols glaiseux ne doivent être labourés que par un temps sec, avant l'hiver, afin que l'on puisse les diviser convenablement. En temps pluvieux, ou lorsqu'ils conservent encore trop d'humidité, ils forment une pâte boueuse qui rend le travail aussi difficile que peu avantageux. Les terres légères à travers lesquelles les eaux passent avec facilité, ou qui du moins ne les retiennent pas trop longtemps, peuvent toujours supporter le travail de la charrue.

La nature du sol détermine la profondeur qu'il convient de donner aux labours. Si la couche de bonne terre est épaisse, il faut labourer profondément ; sinon, on donne moins de profondeur, afin de ne pas ramener les mauvaises terres à la surface du sol, à moins qu'elles n'offrent le moyen d'opérer un mélange utile, par exemple si la superficie est de nature glaiseuse, et qu'elle repose sur une couche de sable, ou si l'on peut ramener à la surface sablonneuse un peu de la glaise qui se trouverait au-dessous. Au surplus ces mélanges n'oppèrent pas toujours leurs bons effets dans la première année où ils ont lieu, parce qu'il faut donner aux terres, longtemps soustraites à l'action de l'air atmosphérique, le temps de se saturer des principes qui tendent à les fertiliser.

Les terres, dans les quelles le sable entre dans la proportion dominante d'environ neuf dixièmes, ne sont susceptibles de cultures que dans les contrées exposées à des pluies fréquentes ou lorsqu'il est facile de leur procurer des arrosements suffisans, pendant les chaleurs prolongées.

Le sol où la glaise domine dans la proportion de quatre cinquièmes, est dépourvu de fertilité, parce qu'il exige une trop grande intensité et une trop longue continuité de chaleur.

Si la craie est assez abondante pour offrir les

quatre-cinquièmes, elle n'est dans aucun pays propre à une culture productive.

On doit considérer quelle est l'épaisseur de la couche de terre végétale sur le sol que l'on veut cultiver. On a remarqué que certaines plantes ont assez d'une ligne de cette terre pour végéter, tandis qu'une des plus petites plantes fourragères n'exige pas moins de six pouces et certains arbres à racine pivotante environ huit pieds.

Cet examen est nécessaire pour diriger le cultivateur dans le choix de ses cultures. Ce que nous allons dire ne l'est pas moins.

La couleur du terrain, absorbant plus ou moins de chaleur et retenant plus ou moins d'humidité exerce une grande influence sur la faculté productive du sol. Ainsi plus cette couleur approche du noir, plus le sol absorbe de chaleur ; plus la teinte est voisine du blanc, plus le sol réfléchit la chaleur et l'empêche de pénétrer jusqu'aux racines des végétaux auxquels elle est pourtant si nécessaire. Ajoutons que la couleur noire, plus particulière au terrain, terre végétale par excellence formée de substances ou animales, ou végétales décomposées, présente le double avantage d'absorber la chaleur et l'humidité, et de les retenir assez pour fournir à la végétation deux de ses élémens les plus importants.

LITTÉRATURE.

LA NINA ORFANA.

La Nina Orfana était une jolie fille d'une vingtaine d'années. Elle était née à Tavernale, dans les environs de Vicence. Orpheline à dix ans, elle commença par être mendiante, et par courir la campagne avec un vieil oncle mendiant comme elle. Elle avait quatorze ans, lorsque le bonhomme mourut après plusieurs années de cette vie errante, et lui laissa quelques centaines de florins qu'ils avait cachés dans sa paillasson. Depuis deux ans elle vivait de ce petit avoir, lorsque la baronne de G..., charmée de son joli visage et de son caractère intelligent et actif, l'emmena, comme servante, à son château de Troisb..., près Muhlbad, dans le Tyrol.

En 1808, lors de l'occupation d'Innsbruck par les Français et les Bavares, la baronne et sa famille se retirèrent en Allemagne, et laissèrent la jeune Italienne dans le Tyrol ; et à l'époque où se passa l'histoire que nous racontons, lors de l'insurrection des montagnards de ce pays contre les armées étrangères qui l'avaient envahi, elle s'était fixée dans le village de Mittelwald, à quelques lieues de Brixén, sur la route de Brenner.

La Nina passait pour l'une des beautés les plus piquantes de la vallée. Bien différente des jeunes Tyroliennes ses compagnes, dont les yeux sont bleus et le visage blanc et rose, et qui, à vingt ans, ont un embonpoint remarquable, et des formes qui souvent rappellent les appas de la Vénus Hottentote ; la Nina était pâle, mais d'une pâleur brune et chaude, et ses yeux noirs brillaient comme deux escarboucles. Mais sa taille élégante, son allure vive et sa démarche d'une admirable souplesse, la distinguaient surtout de ses jeunes compagnes. Aussi, lorsqu'elle courait à travers les rochers et les broussailles des montagnes du voisinage, on eût dit qu'elle glissait légèrement sur le sol ; et comme elle portait la tête haute, que ses yeux noirs et bien fendus chatoyaient vivement, et qu'au soleil les longues tresses de ses cheveux, en tombant sur ses épaules, renvoyaient de beaux reflets d'un noir azuré, les bons Tyroliens, qui aimaient les sobriquets, l'avaient surnommée la Couleuvre (Schlange).

Dans sa nouvelle patrie, la Nina n'était pas heureuse ! trop délicate ou trop bizarre pour plaire à ces montagnards, aux mœurs rudes et naïves. À leurs yeux elle passait pour un peu folle ! et même quelques-uns de ces braves gens la regardaient comme une sorcière (hexe). Aussi quand le soir elle chantait à demi-voix quelques refrains italiens, ces paysans superstitieux écoutaient-ils ces paroles harmonieuses d'un air inquiet ; et quand elle avait achevé, ils se jetaient à la dérobée des regards significatifs et hochaient singulièrement la tête.

Elle aimait un jeune Tyrolien, et au lieu d'inspirer un amour pareil au sien à cet homme simple, elle l'étonnait, ou lui faisait peur. Aussi la Nina Orfana, vive et passionnée comme une Italienne, et mécontente de la froideur avec laquelle son amant répondait à ses transports, était bien à plaindre !

Conrad Ubel, l'objet de ses tendres préférences avait tout ce qu'il fallait pour séduire une jeune fille. Le plus beau et le plus adroit de tous les chasseurs du canton, il n'avait jamais manqué un chamois à la course, lorsqu'il avait pu s'en approcher assez pour en apercevoir les cornes. Son courage égalait son adresse ; et l'on racontait que dans la dernière guerre, seul un jour contre quatre Bavares, il en avait tué deux, et avait ramené les deux autres, attachés côte à côte, et portant un joug de bœuf sur le cou.

Ces récits exaltaient l'imagination de l'Italienne ; bientôt elle aima Conrad de toute son âme ! Mais Conrad était peu sensible ; et d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, la Nina lui faisait peur ; et si le Tyrolien l'aimait, ce qui était fort possible, il n'osait ni le laisser voir ni même se l'avouer.

Et puis, Conrad avait un frère, son séné de dix ans, et pour lui ce frère était presque un père. Fritz avait chargé son premier fusil, accompagné ses premières chasses, partagé ses pro-

miens dangers ; et, quoique moins renommé et moins brillant que son jeune frère, il avait acquis sur son esprit une influence sans bornes.

Peu galant et fort superstitieux, un soir, dans un cimetière, Fritz aperçut la Nina assise auprès d'une tombe, et traçant avec une baguette quelques figures, sur la terre fraîchement remuée. Dès lors il l'a soupçonné d'un commerce secret avec les esprits et les démons, et il lui fit dans le pays une réputation de sorcière.

La Nina savait cela, et avait Fritz en horreur. Elle se croyait aimée de Conrad, et supposait le jeune Tyrolien retenu par son frère. Ce frère devint pour elle un ennemi mortel ; et comme dans sa fougue méridionale, et dans son abandon d'Italienne, elle raisonnait peu ses passions, elle en était arrivée à ce point où le bien et le mal paraissent indifférents, pourvu qu'on satisfasse ses desirs ! soit d'amour, soit de vengeance !

A peu de distance de Mittelwald, sur la route de Trente à Inspruck, s'ouvre un long et étroit défilé. Vers le milieu de ce défilé, la montagne fendue dans sa largeur, présente une horrible crevasse de plusieurs milliers de pieds de profondeur. Un pont jeté sur cette crevasse, joint l'un et l'autre bord du ravin. La route de Brenner passe sur ce pont ; et quand il est détruit, une mince corniche entaillée sur les parois élevées de la crevasse, vers le sommet du mont, conduit seule de l'autre côté du précipice. Ce chemin périlleux, coupé par des broussailles et par de gros quartiers de roches, n'est fréquenté que par les pâtres et les chasseurs de chamois.

Un homme d'un âge mur, couvert de la veste brune des montagnards ornée de boutons de métal, portant le chapeau vert en pain de sucre et les bretelles rouges, et tenant à la main une carabine enrichie d'incrustations de cuivre et d'argent était placé à l'entrée de ce défilé, du côté de la montagne qui fait face à Inspruck.

Cet homme, à voir le mouvement continu de son œil vif et pénétrant, et l'attention avec laquelle il prêtait l'oreille au moindre bruit, on l'eût pris pour un chasseur à l'affût ; et cependant ce n'était ni les ours ni les chamois qu'il attendait.

Tout à coup le vent s'éleva, on entendit un faible murmure dans la forêt vers la base de la montagne. Le Tyrolien, aux aguets, voulut s'assurer de ce qui causait ce bruit ; et sautant légèrement de rochers en rochers, il arriva sans beaucoup d'efforts au sommet du petit monticule formé par des débris de rocs et de sapins. De ce point il jeta un regard d'aigle au dessous de lui, prêta attentivement l'oreille ; et comme il ne vit ni n'entendit rien, quittant aussitôt ce poste élevé, où l'on eût pu l'apercevoir, en trois bonds il se trouva à la place qu'il occupait précédemment. Là, s'asseyant au soleil, comme un homme assuré de ne pas être troublé de longtemps, il posa sa carabine contre un gros sapin à demi incliné sur le précipice ; puis, le dos appuyé contre une souche de mélèze toute moussueuse, et les yeux tournés vers la route d'Inspruck, il tira de sa gibecière quelques provisions de bouche, et commença d'un air réfléchi un repas frugal.

Il avait à peine avalé les premières bouchées, qu'il se sentit frappé doucement sur l'épaule. Il tressaillit, se retourna d'une façon terrible ; et ses yeux courroucés rencontrèrent les yeux rians et le visage tranquille d'une jeune fille. Il laissa retomber sur la terre sa carabine qu'il avait saisie d'abord, et se contenta de faire résonner à deux reprises et d'une façon fort peu catholique, le juron favori des Tyroliens : s.....!

Doucement, Fritz, lui dit la jeune fille, doucement, vous n'avez pas affaire à un Bavaois.

Heureusement pour toi ! Fritz, tu oublies donc que j'étais là avant que tu m'aies vue ou entendue.

Fritz rougit, leva lentement les épaules, et lui dit, en la regardant d'une manière étrange et dédaigneuse :

Il n'est pas étonnant que l'on n'entende, ni que l'on ne voie pas Nina la Sorcière.

Tu es bien injuste, lui répondit-elle avec l'air du reproche ; car tu sais que je ne suis pas une sorcière : si je l'étais, c'est toi que j'aurais ensorcelé tout d'abord.

Moi ?... et pourquoi ?

Pour que tu me laisses ton frère libre de m'aimer. Mon frère est bien fou, mais il ne l'est pas encore assez pour aimer une folle.

Ecoute, Fritz, lui dit la jeune fille avec un ton colére et solennel à la fois ! Je ne voulais pas renouveler une vieille querelle ; mais si tu m'attaques, je me défendrai, et alors attends-toi à une guerre à mort.

Le Tyrolien sourit d'un air méprisant ; mais elle, continuant après un moment de silence :

J'ai vu Conrad, il est là-bas, près des ruines du pont ; les Bavaois n'ont pas tenté de franchir le ravin.

Tant mieux répondit laconiquement le Tyrolien.

Tant mieux ! oui, tant mieux pour Conrad, pour ton frère ; mais peut-être malheur à d'autres ! Que veux-tu dire ?

Que ta vie est entre mes mains, que je puis te perdre ou te sauver.

Et le regardant fièrement, les bras croisés, la tête haute, les joues enflammées :

Ecoute, désormais permets-tu à Conrad de m'aimer et de me prouver son amour ? Mais Fritz se taisait.

Réponds-moi, ...réponds-moi, car les moments sont précieux !

Mais Fritz, tournant le dos à la jeune fille, se mit à siffler négligemment la complainte populaire du *Passereau*.

Point de mépris ! je suis femme, mais je suis italienne, et, là-bas nous ne savons pas supporter le mépris ! Encore une fois écoute-moi, reprit-elle ; si un jour ton frère voulait prendre l'Italienne pour femme, t'y opposerais-tu ?

Tout en parlant ainsi, l'œil égaré, les mains tremblantes, les joues ardentes, elle se glissait insensiblement vers la carabine qui, posée toujours contre le sapin, était suspendue au-dessus du précipice ; quand elle n'en fut plus qu'à un pas : O Fritz ! laisse faire ce jeune homme, reprit-elle d'un air suppliant, et tu verras que je suis bonne ! que je suis douce : Hier encore, Conrad disait au vieux Spackaker :

Si mon frère le voulait !... Fritz, ne sois point méchant,

Jamais !

Jamais !... Et pourquoi ?...

Parce qu'une folle ne peut se marier.

Eh bien, une folle se venge !

Et la Nina, s'élançant d'un seul bond sur la carabine, la jeta dans le précipice, et s'enfuit en poussant un cri aigu, un cri déchirant, qui répété à plusieurs reprises les montagnés du voisinage.

Ce cri était sans doute un signal convenu, car au moment où Fritz, revenu de sa surprise, se précipitait à la suite de l'Italienne, il entendit à travers les broussailles, du côté où elle avait fui, un cliquetis d'armes et des pas d'hommes.

Il ne pouvait plus en douter, la malheureuse, pour se venger, avait trahi le secret des Tyroliens insurgés et avait servi de guide aux Bavaois dans ces impraticables défilés. L'insensée avait vendu le secret du défilé. Encore quelques minutes, et l'ennemi était là ; et une fois maître de ce point important, c'en était fait de la vie de ses compatriotes, du sort de son pays ; et lui, Fritz, lui que l'on avait placé à l'entrée du défilé, comme la sentinelle la plus vigilante et la plus courageuse, n'ayant point sa carabine, il ne pouvait plus ni donner le signal de détresse convenu, ni défendre, avec succès le poste qui lui avait été confié.

Quelques minutes lui suffirent pour voir toute l'étendue de son malheur, et pour se préparer, du moins, à une résistance désespérée et à une mort digne de lui et de son pays.

Saisissant une grosse branche de mélèze qui gissait à ses pieds, et poussant ces longs cris de la gorge que les montagnards font entendre au moment du combat, dans les grandes joies ou les grandes douleurs, Fritz s'élança au monticule qu'il avait gravi l'instant d'auparavant pour examiner le pays. Là, à demi caché par un rocher, et se servant de son bâton comme d'un levier, il faisait rouler d'énormes quartiers de rocs sur les Bavaois qui se montraient déjà au bas du chemin. Ceux-ci sachant qu'il était sans armes, et qu'il ne pouvait donner l'éveil à ses amis, évitaient de faire feu pour ne les point avertir eux-mêmes, et cherchaient à le tourner pour le faire prisonnier, ou pour le tuer à coups de baionnettes.

[A continuer.]

[Extraits des Journaux.]

Du Corsaire Louisianais.

Nous devons à l'un de nos compatriotes arrivant du Havre, décoré de juillet et victime du gouvernement politico-temporaire-brutalico-philippiste, la chanson suivante. Si les accents d'une indignation un peu sévère mais juste, sortis de la poitrine d'un prolétaire qui sacrifia le plus pur de son sang à la conquête des libertés promises à la France, ont toujours eu de l'écho chez un peuple libre, nous espérons que cet essai d'une muse populaire recevra l'encouragement que donne toujours à son frère l'amant de la Liberté. !

LES REPUBLICAINS DE FRANCE

AUX REPUBLICAINS DE TOUS LES PAYS.

Air :—Du Dieu des bonnes gens.

Fiers citoyens, espoir de la patrie,
Vous qui voulez affranchir l'univers,
Ne brusquez rien ; la Liberté vous crie ;
« L'impatience enfante les revers ! »
Le temps nous prête un appui tutélaire ;
Le temps nous sert, il recrute nos rangs :
Jusqu'au grand jour du réveil populaire,
Laissons faire le temps.

Pendent vingt ans un soldat redoutable
Crut à son char enchaîner le destin ;
Du temps enfin le souffle inexorable
Le renversa de son trône d'airain.
S'il a vaincu le géant des armées
S'il mit un terme à ses exploits sanglans,
Contre ses coups que peuvent des pygmées ?
Laissons faire le temps.

Des potentats, la famille sanglante
Crut sous des fers étouffer notre essor,
Mais du volcan la rumeur frémissante
Les avertis que le feu couve encor ;
Le main du temps ouvrira le cratère
Qui doit vomir la mort sur les tyrans :
Pour opposer le tonnerre au tonnerre
Laissons faire le temps.

Chaque matin vient refroidir le zèle
Des défenseurs d'un despote odieux :
Chaque soleil dévore une parcelle
Du voile épais qui leur couvre les yeux.
Ceux qu'affraya le bonnet de Phrygie,
Sur nos autels, chargés de leur encens,
Sacrifieront leur idole flétrie !
Laissons faire le temps.

Nous étions dix, quand un nouveau monarque

Des intrigués se déclara l'appui ;
Nous étions cent au convoi de Lamarque :
Nous nous comptons par milliers aujourd'hui.
Pour démasquer les lâches et les traitres
Ne faisons point des efforts imprudens ;
Encore un an et nous sommes les maîtres ;
Laissons faire le temps.

Laissons le temps ébranler l'édifice,
Il tombera sous le plus faible effort ;
Berçons les rois dans un repos factice,
Ils passeront du sommeil à la mort,
Coulons sans bruit la balle prolétaire
Qui doit ouvrir la veine des tyrans ;
Et jusqu'au jour du tocsin populaire
Laissons faire le temps.

[De la Minerve.]

Nous croyons être bien informés en disant que la vente des bancs de la nef de l'église paroissiale produira par année, sous le nouveau système d'adjudication, £200 de plus que sous l'ancien système contre lequel nous avons réclamé avec les paroissiens. Le nombre des bancs de la nef se monte à environ 372 ; il en a été vendu environ 360. Ce sont les bancs vendus qui produiront cette augmentation dans le revenu de la Fabrique. Ces revenus augmenteront sans doute de beaucoup, lorsqu'on aura vendu les autres bancs de la nef, et ceux des jubés.

Dimanche le 13 après midi vers 5 heures, le feu s'est déclaré dans une écurie de M. Aelxis Laframboise, au marché Près-de-Ville, et elle a été consumée en peu de tems. La maison de M. Laframboise est aussi devenue la proie des flammes, mais on a eu le tems de sauver tous les meubles et effets. Les pompiers ont réussi à sauver le bas de la maison qui a été garantie par les plafonds ; nous ignorons si la maison était as-

surée. On pense que cet incendie est dû à l'imprudence d'une personne qui est allée dans l'écurie avec sa pipe.

M. Hoyle, un des représentans du Comté de l'Acadie, vient d'être nommé collecteur de Stansstead, place qui lui était promise depuis long-tems. Cette nomination explique ses votes dans la Chambre d'Assemblée.

Le *Patriote Canadien* est arrivé hier matin de Québec, avec 250 émigrés, à 1 chelin et 40 sous. Il a fait hier un voyage de plaisir à Lapraire : il était chargé de passagers. Il est reparti aujourd'hui pour Québec. Les autres bateaux à vapeur n'avaient presque point de passagers.

Le bateau à vapeur de M. Burden, l'*Helen* a fait son premier voyage de New-York à Troys quelques milles en deça d'Albany, en 12½ heures ; parti à 6½ heures du matin, il est arrivé à Troys vers 7 heures. La distance est de 52 lieues. Sans son petit accident arrivé à la machine peu après son départ il aurait fait le trajet en 10 heures. Dans sa route il a été salué par toutes les villes et villages le long de la rivière Hudson. Il espère faire plus de 5 lieues par heure lorsqu'il aura fait quelques voyages.

[DU CANADIEN.]

La plupart de nos lecteurs ont déjà vu la nouvelle importante apportée samedi dernier par le fleuve. M. Stanley n'est plus du ministère, et nous n'avons plus par conséquent à redouter la pétulance, et la politique déplorable de l'homme qui a livré l'Irlande à la loi martiale. Nous n'avons plus à craindre que les antécédens du ministre colonial ne le poussent à des mesures désastreuses à notre égard. C'est là le grand avantage, l'avantage assuré qui doit résulter pour nous des changemens survenus dans le ministère. Le ministre actuel, que ce soit M. Rice ou un autre, pourra sans se compromettre, sans se contredire écouter les conseils de la prudence et de la saine politique.

Quoique cette nouvelle demande encore confirmation, quelle n'est encore qu'un rapport de Gazette, la source et les circonstances de ce rapport sont telles à ne laisser aucun doute de son exactitude. Nous reproduisons les extraits que nous donnâmes samedi dans un feuilleton.

La maladie qui s'est déclarée depuis une douzaine de jours, et qui semble menacer de s'étendre, a fait prendre à notre Conseil de Ville des mesures pour protéger la santé publique et secourir l'humanité souffrante. Le conseil a demandé, à ce que nous apprenons, l'hôpital de marine et de l'argent pour le maintenir. Son Excellence aurait consenti à lui remettre l'hôpital, mais non pas à faire aucune avance d'argent. Les scrupules de Son Excellence sont vraiment inexplicables : elle n'hésite pas à prendre quatre à cinq mille louis dans la caisse, sans appropriation, pour empêcher la maladie de s'introduire dans le pays, et elle n'ose avancer quatre à cinq cents louis pour faire disparaître la maladie, une fois qu'elle s'est déclarée. Nous espérons cependant que les conséquences de l'administration, en cette occasion, ne priveront pas cette ville des établissemens indispensables dans un temps de maladie. Le conseil n'hésitera pas, nous avons lieu de le croire, à se charger d'une responsabilité devant laquelle le Gouverneur recule.

Hier et aujourd'hui nous avons eu une chaleur à peu près égale à celle de Mercredi et Jeudi derniers. Cette température a, comme de raison, un effet marqué sur les tempéramens affaiblis par quelques circonstances, et sur les personnes qui commettent quelque imprudence, ou écart de régime. Chaque père de famille ne saurait trop recommander, de ce tems-ci, à tout son monde, l'attention la plus constante à toutes leurs actions, et surtout la tempérance en tout.

Le *Vindicator* publie un second tableau dans lequel sont compris les titres de tous les bills d'un caractère public ou général passés par la Chambre d'Assemblée et amendés par le Conseil Législatif de manière à ne pouvoir rencontrer l'assentiment de la Chambre ; ce tableau embrassant une espace de 10 années de 1822 à 1832. Le nombre de ces bills est de 49, lequel réuni à celui de 121, qui est le nombre de bills rejetés en entier par le Conseil, fera 170 bills d'un caractère public et général sur lesquels le Conseil et la chambre ont différé, dans l'espace de 10 ans. Il y a peut-être près de la moitié de ces actes, qui s'ils eussent éprouvé le même sort en Angleterre, auraient amené un changement immédiat dans l'administration et dans la législation. Ici le pouvoir est toujours resté dans les mêmes mains et dans les mêmes principes : nous ne parlons pas des changemens de gouverneurs, ce n'est ordinairement qu'un changement de nom. Et l'on dit que nous avons la constitution anglaise, les privilèges de sujets anglais, l'importance qu'un peuple anglais a droit d'avoir dans le gouvernement. Qu'on n'ajoute donc pas l'ironie à l'injure.

Son excellence le gouverneur-en-chef est revenu avec sa suite mardi soir, de la ligne frontière, sur le chemin de Kennebec. Son excellence a voyagé dans une voiture à quatre roues, tirée par quatre chevaux. Les chemins, jusqu'aux lignes, sont dans une condition médiocre, et cette pesante voiture est probablement la première qui ait été si loin. On dit que le chemin de l'autre côté des lignes est meilleur.—[De la Gazette de Québec.]

Un événement bien extraordinaire a jeté la stupeur dans une commune du département d'Eure-et-Loir. Un sieur P... avait récolté une tonne de cidre et l'avait bouché avec soin. Ces jours derniers, sa femme et ses deux filles, après un travail opiniâtre, voulurent se rafraîchir, et mirent la tonne en perce. La plus jeune avale un verre de cidre et tombe raide morte, sa sœur, qui avait un verre à la main, et qui l'avait porté à ses lèvres avant la chute de l'autre, expire bientôt de la même manière. La mère, épouvantée, court chez les voisins ; un médecin est appelé : il presse la mère en questions, et demande si elle est bien sûre que les alimens qu'elle a fournis à ses filles étaient bien sains, et si elle en mangerait elle-même. Mme P. n'hésite pas un instant, et se met à manger d'une soupe entamée, et boit ensuite du cidre. Mme P... tombe morte. Le

médecin fait ouvrir immédiatement la tonne, et y trouve un serpent mort. Le reptile venimeux s'y était sans doute glissé avant qu'on eut bouché le cidre.—(Du Courrier des Etats-Unis.)

Le 7 de ce mois, un individu de Landrecies se présente à la frontière à Valenciennes ; fouillé brutalement par les douaniers, il se prend de querelle avec eux. Un caniche qui l'accompagnait dans ses excursions veut prendre la défense de son maître ; mais au moment où il se dresse contre un des employés, le brigadier, paisible spectateur de la lutte aperçoit sous le ventre de l'animal un bout de lacet qui venait d'apparaître tout à coup... Un soupçon le gagne, il fait lâcher le maître et assaillir le chien ; on s'en empare, non sans peine, on le visite et l'on découvre que ledit caniche n'est pas un caniche, mais bien un chien à poil ras ou tondu, artivement affublé d'une peau de caniche lacée sous le ventre. Entre la peau véritable et la fourrure artificielle, on trouve roulés autour de la pauvre bête trente aunes de dentelles de Malines. Le maître auquel les artisans conseillaient de soutenir que le chien n'était plus à lui, n'a pas voulu renier les faits et gestes de son fidèle compagnon, et s'est constitué prisonnier.

L'ECHO DU PAYS.

VILLAGE DEBARTZCH.

JEUDI, 17 JUILLET 1834.

NOUVELLES IMPORTANTES DE LONDRES.
Le brick *Velocity*, parti le 3 Juin de Waterford (Irlande,) et arrivé à Québec le 12 de ce mois, apporte des journaux jusqu'au 2 Juin.

Une scission s'est opérée dans le ministère et il s'en est suivi la démission de Mr. Stanley, Secrétaire des Colonies, du Comte Ripon, de Lord Lansdowne, du Duc de Richmond, maître général des postes, de Sir James Graham, ministre de la marine &c.

Si comme l'avance un journal de Londres, cette scission s'est opérée seulement en conséquence de la différence d'opinion à l'égard du revenu de l'Eglise d'Irlande, il n'est pas probable qu'il doive y avoir de changement dans la politique générale du cabinet anglais. Le même journal croit pouvoir annoncer sur bonne autorité : que le comte de Carlisle sera nommé garde du sceau privé, Mr. Ellice, Secrétaire de la guerre, avec un siège dans le cabinet, Mr Spring Rice, Secrétaire Colonial, avec un siège dans le cabinet, Lord Auckland, premier Lord de l'Amirauté, avec un siège dans le cabinet, Lord Mulgrave, maître-général des postes, et Mr. Baring, Secrétaire de la trésorerie.

Les nouvelles de France sont sans intérêts. Celles que nous avons déjà publiées sur l'Espagne et le Portugal sont confirmées.

Le *Mercury* déplore avec raison, au égard à la cause qu'il soutient, la démission de M. Stanley comme secrétaire colonial. Les lamentations de ce papier ministériel de Québec devront être répétées par ses confrères et en général par tous ceux qui veulent l'oppression d'une classe de sujets, pour dévorer avec les persécuteurs la substance des persécutés. Jamais homme ne fut plus propre que M. Stanley à remplir les vœux de ceux qui appellent sur nous la tyrannie. Il a déjà été justement appelé le *Néron de l'Irlande*, dénomination que l'histoire lui conservera sans doute ; et, comme secrétaire colonial, il a constamment agité sur les colonies la verge du despotisme. Témoins à notre égard, son désir de faire rappeler l'acte de la 1ère et 2e Guillaume IV, ses menaces d'union des deux provinces et d'un bill de coercition, l'infériorité politique à laquelle il n'a pas craint de dire qu'on doit être voué, à cause de notre origine française, la chartre de la compagnie des terres en grande partie accordée à ses instances, etc.

Une telle tyrannie ne pouvait durer bien long-temps. L'excès même devait en rapprocher chaque jour le terme. Il s'agissait dans le conseil des Ministres de la question des dimes en Irlande. On attendait, sinon le rappel de ce fleuve, du moins un adoucissement à cette mesure oppressive. Mr. Stanley et quelques-uns de ses amis voulurent seuls la rendre plus tyrannique, en proposant de faire collecter les dimes par l'autorité. Cette mesure était tout à l'avantage des ministres de la religion établie et point du tout à celui du peuple. Il s'en était suivi des débats, à la suite des quels Mr. Stanley et son parti, se voyant défaits, donnèrent leur démission.

Telle est la couleur qu'on a donnée à cette affaire. Pour nous, nous ne pouvons croire que ce soit là au moins la seule cause de la démission de Mr. Stanley. Nous croyons même que la tournure que prennent nos affaires est la principale raison qui lui ait fait donner sa démission pour laquelle on l'ait porté à la donner. Il a été vu il n'y a pas long-temps, dans une circonstance où Lord Aylmer, sa créature, était publiquement traité d'*esprit faible et d'homme sans jugement*, ne pas oser ouvrir la bouche pour le défendre : dans une autre, où il était attaqué lui-même, ne se disculper qu'avec faiblesse. Il paraissait déjà prévoir sa chute prochaine. Le meilleur parti à prendre pour lui était de donner sa démission. Sa chute devait précéder le rappel de Lord Aylmer, qu'on doit s'attendre à voir suivre bientôt.

Nous ne connaissons pas les principes politiques de M. Rice, qu'on nous annonce comme devant succéder à M. Stanley. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il ne pourra pas tenter de mesures plus oppressives que celles de son prédécesseur. M. Rice était l'un des représentans pour la cité de Cambridge, et n'a pas jusqu'ici formé partie du comité d'enquête sur les affaires du Canada.

Le *Daily Advertiser* du 15 dit que la chartre de la *Compagnie des terres* a reçu la sanction royale. Si c'était le cas, ce serait le comble mis à l'iniquité. Espérons encore que cette nouvelle, dont le D. A. n'indique pas la source, ne sera pas confirmée.

Nous sommes informés que M. Jacques Viger, Maire de Montréal, est descendu à Sorel, au commencement de cette semaine, en conformité au vœu du conseil de ville, pour y rencontrer Son-

Excellence, et obtenir d'elle l'établissement d'un hôpital à Montréal, pour y traiter les maladies contagieuses et étendre à cette ville les bienfaits de la quarantaine. Cette mesure a été prise par le conseil de ville en conséquence de 3 cas de coléra qui se sont déclarés à Montréal, samedi dernier, dont deux se sont terminés d'une manière fatale. M. Viger n'a pas trouvé, assure-t-on, Son Excellence disposée à se rendre au désir du conseil de ville.

Par une lettre particulière du 11 du courant, venant d'une personne de Montréal extrêmement respectable et très versée dans les affaires commerciales du pays, nous apprenons avec le plus vif intérêt que la Compagnie Canadienne, à la tête de laquelle se trouvent Messieurs Laroque & Bernard, est dans l'état le plus prospère. Nous éprouvons un plaisir singulier à répéter cette heureuse nouvelle, surtout dans un temps où des marchands Bretons manifestent assez ouvertement leur dessein de renverser cet établissement Canadien. Ce dessein pervers échouera, nous n'en doutons pas, comme tant d'autres non moins pervers; pourvu que les marchands détailliers et en général les consommateurs Canadiens accordent à cet établissement l'encouragement qu'il mérite. Sous peu de temps cette compagnie sera en possession de la plus belle partie du commerce de cet immense district, en dépit de la jalousie et de l'envie de la junte commerciale anti-Canadienne. Il n'est besoin pour cela que les vrais amis du pays et de son industrie ne ferment pas les yeux à la lumière, et nous sommes persuadés qu'il n'en sera pas ainsi. Il est non seulement permis, mais c'est encore un devoir à chaque membre de la grande famille Canadienne de résister par tous moyens licites à cette nouvelle tentative de l'écraser.

Nous croyons de notre devoir d'appeler de nouveau l'attention de tous ceux qui partagent nos opinions politiques sur cette question vitale; parce qu'elle se rattache immédiatement à la prospérité individuelle et que par là même elle constitue cette influence nationale, sans la quelle il sera bien difficile pour les amis des institutions libérales d'amener nos gouvernants à la raison.

Pour nous ce résultat ne nous paraît qu'une simple opération d'économie politique, qui découle de la situation relative entre les ennemis de nos institutions et les propriétaires de biens-fonds en ce pays. Les premiers crient à tue-tête que les richesses sont entre leurs mains, et quelquefois ils réussissent à le faire croire à des hommes mêmes qui, s'ils voulaient réfléchir un instant, ne pourraient que rire en entendant de pareilles vanteries. En effet, que l'on considère de quel côté est la plus grande masse de biens-fonds, qu'on ne refusera pas sans doute de regarder comme la principale richesse d'un pays et surtout d'un pays essentiellement agricole comme le nôtre.

Nous sommes persuadés par suite de calculs, que nous avons faits sur cette matière importante, que les richesses des propriétaires de biens-fonds, amis du pays, sont mille fois plus considérables que celles de cette vaine et impérieuse junte bureaucratique, qui en vertu des richesses, qu'elle se vante d'avoir, voudrait dominer le pays. En ne parlant ici que des terres occupées par l'ancienne population dans les campagnes qu'on peut supposer, d'après le recensement de 1831, au nombre d'environ 100,000 et en ne donnant pour valeur moyenne à chacune de ces terres que 6,000 francs, on a la somme énorme de 600,000,000 fr. Qu'on remarque bien qu'on ne comprend pas ici les biens des propriétaires non cultivateurs. Des calculs exacts faits, il y a peu de temps, pour la ville de Montréal, démontrent que la plus grande somme des propriétés même en cette ville, le noyau de la population bretonne, est encore entre les mains des anciens habitants.

Le meilleur moyen de faire sentir à nos ennemis leur nullité, chaque fois qu'ils voudraient se séparer des intérêts du pays, serait de soulever les immenses ressources que les propriétaires de biens-fonds ont entre les mains. Nous conseillons d'établir d'abord pour cela une banque d'hypothèques, qui nous fournirait le levier nécessaire pour mettre en circulation une partie des valeurs du pays. De cette banque découlerait bientôt la formation d'associations, qui auraient pour but de promouvoir l'industrie de toutes les classes amies du pays sans distinction d'origine.

Le nombre des émigrés arrivés à Québec depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 11 Juillet est de 22,067. De ce nombre 15,213 c'est à dire plus des deux tiers, viennent de différents ports d'Irlande. Comme les Irlandais, presque sans exception, font et doivent faire cause commune avec nous, par ce que les moyens d'oppression employés contre les deux peuples sont les mêmes, nous n'avons donc rien à craindre de l'émigration, tant qu'elle sera libre. Ce que nous devons redouter, c'est une émigration choisie et envoyée ici pour nous dominer; c'est une société d'agitateurs qui, après s'être enrichis des dépouilles du pays, se servirait d'une influence dangereuse pour enchaîner la liberté dans ce pays.

L'on voit par une annonce, insérée dans notre feuille de ce jour, que Messieurs Vallière, Simon et Alex : L'Espérance ont établi en société une diligence entre ce Village et Yamaska. Cette entreprise, qui fait beaucoup d'honneur à ces Messieurs, devra être d'un grand avantage aux habitants de ces localités et aux voyageurs en général, vu la médiocrité des prix et la facilité que procure un semblable établissement. L'activité et la capacité bien connues des entrepreneurs leur assurent le succès, que nous leur souhaitons.

Il est à espérer que ces Messieurs, à mesure qu'ils rencontreront la faveur publique, donneront plus d'extension à leur entreprise et qu'ils établiront une semblable ligne entre ce lieu et Varrennes. Le rapide accroissement qu'acquiert ce village, dans lequel il ne se bâtra pas moins de 30 maisons cet été, doit leur fournir tous les jours un nouvel encouragement.

Messieurs les Commissaires pour l'érection civile des paroisses ont passé ici, il y a quelques jours en, conformément à l'avis qu'ils avaient donné préalablement à cet effet. Nous apprenons qu'ils avaient déjà visité plusieurs paroisses de ce district, qu'ils doivent parcourir dans toute son étendue. On nous dit que le chapeau, qui paraissait fatiguer beaucoup M. Sullivan, l'avait même forcé d'abandonner l'étiquette ministérielle.

On nous informe que le Steamboat Mont-réal, propriété de M. WAIR, qui voyage maintenant de Montréal à Chambly, a été vendu par le propriétaire à M. CUSHING de Mont-réal, qui doit le faire voyager incessamment sur le Canal du Rideau. Nous espérons que la Félicité du Richelieu, actuellement en réparation, viendra bientôt prendre la place du Mont-réal.

À l'assemblée du comté de Rouville tenue à Ste. Marie, que nous avons déjà annoncée, les électeurs ont résolu de supporter à la prochaine élection deux personnes du comté. M. Lemay était présent et donna à entendre qu'il se présenterait comme Candidat et qu'il espérait être élu. — On verra.

Comme quelques personnes ont paru nous supposer d'autres motifs que ceux que nous avons eus, en ne publiant pas toutes les santés, qui furent portées au banquet pour la St. Jean Baptiste, et seulement en partie les sentiments exprimés en cette occasion, nous croyons devoir nous expliquer là dessus. Notre journal ne se publiant qu'une fois par semaine, et étant d'un assez petit format, nous ne pouvons souvent que donner un précis des débats, des discours, des faits, &c. même les plus importants. C'est ce que nous avons été forcés de faire dans la circonstance présente. Nous serions fâchés qu'on crût que quelque inimitié particulière pût nous porter à refuser ce qui est dû surtout à ceux qui combattent sous les mêmes étendards que nous. Nous le déclarons avec orgueil, tous ceux-là sont nos amis, qui sentent l'injure et veulent repousser l'arbitraire, dont le cœur bat au mot patrie; et ceux-là seuls nos ennemis, qui déversent sur le pays l'injure, invoquent l'arbitraire et dont le cœur ne sut jamais vibrer au doux nom de patrie.

*** Nous ne prétendons prendre aucune part à la difficulté qui s'est élevée au sujet de la nomination d'un Marguillier pour la paroisse Ste. Marie de Monnoir. Nous n'insérons la communication à ce sujet, que nous publions aujourd'hui, que parce que nous l'avons trouvée écrite avec modération et qu'elle nous semble propre à rapprocher les esprits.

CORRESPONDANCES.

Comme l'A. Lyonnais, dont on était venu à bout de faire une bête assez paisible, s'est remis à ruer, depuis son retour des Etats-Unis, je crois devoir l'avertir que, s'il ne prend garde à lui, j'en avertirai Jean Baptiste.

LE COUSIN DE JEAN BAPTISTE.

Mr. L'ÉDITEUR,

Vous avez déjà appris sans doute que les habitants de cette paroisse ont cette année élu leurs Marguilliers publiquement et sans le concours du Curé, les Evêques ont employé tous les moyens pour faire annuler cette élection.

On a même par ordre de Monseigneur l'Evêque de Tennesse refusé la Procession de la Fête Dieu, vu que le Marguillier élu par la Paroisse insistait à porter le Dais.

Dimanche le 6 du courant, il a été lu au Prône de la Messe Paroissiale une lettre de Sa Grandeur l'Evêque de Québec, dans laquelle il s'adresse aux paroissiens, les priant d'abandonner leur élection et de faire élire un autre marguillier par les marguilliers seulement. Dans cette lettre l'Evêque après s'être servi des expressions les plus douces en vient à des menaces, s'ils résistent. Mais il paraît que cette démarche n'aura pas plus d'effet que les autres: les paroissiens sont plus décidés que jamais à soutenir leur élection. Le Capt. Vien qui est le marguillier élu, est en possession du Banc depuis son élection.

Il serait à désirer que les Evêques réglassent l'affaire au plus vite, pour le bien de la paroisse et celui de la religion, qui n'est pas sans en souffrir.

Le Curé est chargé de faire rapport à l'Evêque de l'effet de sa lettre, et c'est ce qu'il va faire prochainement.

Votr. Ob. Serv. P.

Ste. Marie de Monnoir }
11 Juillet 1834. }

[POUR L'ECHO DU PAYS.]
A Messire J. Odein Prêtre.

Réponse aux objections produites contre la doctrine du sens commun, dans l'Echo du 12 et celui du 19 Juin.

MONSIEUR.

D'accord avec nos principes, nous voulions suivre le sens commun, en cédant au vœu du public, qui, fatigué de notre discussion, demandait qu'on la terminât. Voilà pourquoi nous avions prié Mr. l'Éditeur de ce journal de ne pas insérer les communications que nous lui avions mises entre les mains. D'ailleurs les écrits publiés antérieurement avaient présenté, ce nous semble une défense complète de notre doctrine, à la quelle on n'a rien répliqué. Nous étions donc résolus à nous en tenir là; mais votre évidence individuelle vous persuadant toujours que vous intéressiez le public, vous avez continué la querelle, et nous avez sommé de répondre. Si nous ne le faisons pas, vous vous en affligeriez croyant, dites-vous, sur certaines rumeurs que probablement vous avez fait courir, que ce serait un cas de maladie qui nous en empêcherait: l'expédient est fort noble et très-ingénieux. Quoi qu'il en soit l'intérêt que vous prenez à notre santé nous oblige à vous donner des marques que nous sommes tout-à-fait bien portant.

Puis donc que vous attachez une si grande importance aux objections que vous venez de produire, je vais tâcher d'y répondre sommairement, afin de vous faire voir que vous ne comprenez pas encore ou exposez très-mal la doctrine que vous combattez. Je demande bien pardon au public si je me lance encore pour un instant dans l'arène, de la quelle je me flattais pourtant d'être sorti. Qu'on l'impute à celui qui depuis huit mois nous fait une guerre, jugée dès le commencement hors de propos.

Réponse à la 1ère objection.

Vous prétendez que le témoignage des hommes n'est pas infallible parce que les hommes ont erré autrefois: ce que vous voulez démontrer par la généralité de l'Idolatrie. En vérité, Mr. nous ne pouvons concevoir comment vous osez vous appuyer d'une telle preuve. L'assertion que les anciens croyaient à l'unité de Dieu a été placée par la connaissance plus approfondie de l'antiquité et des traditions orientales dans un si grand

jour qu'elle n'est contestée aujourd'hui par aucun homme qui ait voulu lire. Quoi! Mr, vous osez en imposer au public au point de dire que M. de la Mennais ne donne aucune preuve de son assertion! Eh bien! j'en appelle à quiconque est de bonne foi. Qu'on ouvre le troisième volume de l'Essai sur l'Indifférence et on le trouvera rempli d'une multitude de témoignages prouvant que les anciens admettaient l'unité de Dieu. On n'exigera pas sans doute que je les produise, il faudrait citer le volume entier. Vous ne daignez pas contester ou expliquer un seul des témoignages qui vous sont opposés: vous dites hardiment que M. de la Mennais n'en apporte aucun, tandis que cet auteur par les citations les plus nom breuses et les plus éclatantes prouve que tout ce qu'il y avait d'universel dans les croyances antiques était vrai.

Il fait voir que l'Idolatrie n'était que le refus d'accorder au vrai Dieu bien connu les hommages qui lui sont dus, et l'offrande de ces hommages décernés à des divinités qu'on se formait dans le délire des passions, ou qu'on adoptait par l'altération de la croyance générale à l'existence d'esprits employés par Dieu au gouvernement du monde; en sorte que l'Idolatrie était plutôt un crime qu'une erreur: c'était non la négation d'un dogme, mais la violation du premier précepte, de n'adorer que Dieu seul. Aussi S. Paul ne reprochait point aux gentils d'ignorer Dieu: au contraire ce qui les rendait inexcusables, c'est qu'ils ne connaissaient Dieu, ils ne l'adoraient pas comme Dieu. (1) Si l'Idolatrie eut été une erreur, fruit d'une persuasion intime, les payens eussent-ils été aussi coupables que les paroles qu'on rencontre souvent dans l'écriture nous le donnent à entendre. Il en était de nombre de divinités payennes, comme du veau d'or chez les Israélites.

Or qui prétendra que ceux-ci eussent perdu la croyance à l'unité de Dieu lorsqu'ils adorèrent cette idole et dans mille autres circonstances où ils s'adonnaient à l'Idolatrie? C'était un sentiment de crainte et de défiance, fruit de leurs passions, qui détournait les payens, comme souvent les juifs, de rendre au vrai Dieu un hommage direct et ordinaire pour le transporter aux créatures. Sur les autres causes de l'Idolatrie voyez le 3e Vol. de l'Essai, Chap. XXIV.

Au reste ce qui détruit absolument l'objection qu'on nous oppose; c'est qu'il n'y avait pas universalité dans le culte idolatrique. Une nation rejetait le culte d'une autre nation; l'une adorait ce que l'autre détestait, et détestait ce que l'autre adorait. Or des croyances, des cultes opposés ne peuvent être universels. Ainsi aucun culte idolatrique, expression d'une erreur réelle, n'ayant été adopté par le consentement commun, il s'ensuit qu'on peut dire encore que le témoignage en général est infallible, et que l'objection que vous faites n'est appuyée que sur une négation toute gratuite de faits, que personne ne conteste au temps présent.

Pour toute réponse aux innombrables témoignages qu'on cite contre votre doctrine, vous dites que ce qui prouve que l'Idolatrie était une vraie erreur, et non l'effet des passions, c'était les sacrifices qu'on offrait pour apaiser la colère des fausses divinités. Dans ce sentiment que la divinité devait être apaisée par des sacrifices sanglants, qui ne reconnaît, comme l'a si judicieusement observé le comte de Maistre, qui ne reconnaît cette croyance primitive que le sang devait être versé pour le salut des hommes? Ainsi ce qu'il y avait d'universel dans cette croyance était vrai; mais si l'on vit de temps à autre chez quelque peuple se faire quelques sacrifices humains à certaine divinité, ce n'a jamais été que des actes particuliers faits, pour des divinités diverses et quoique provenant d'une croyance vraie dans son principe, déterminés néanmoins chez chaque peuple et dans chaque circonstance par des motifs différents, souvent par un effet très sensible des passions; et n'offrant ainsi ni dans leur cause spéciale; ni dans leur objet, ni dans leurs circonstances, ni même dans leur nombre, le caractère d'universalité et de perpétuité, qui pourrait constater une erreur universelle sur le même point.

Ce qui prouve encore, dites vous, que l'Idolatrie fut une erreur, c'est que les philosophes qui reconnurent la vanité des faux dieux, se donnaient bien de garde de dévoiler leur opinion en public. Ce que les sages de l'antiquité, ne voulurent pas toujours faire, ce fut, de détourner les hommes des cultes honteux aux quels les portaient des passions qu'il eut été dangereux de combattre: mais dire qu'on ne proclamait pas partout le dogme de l'unité de Dieu c'est encore nier les documents les plus authentiques.

Ouvrez encore le troisième volume de l'Essai, parcourrez le chapitre XXVI depuis la page 263 jusqu'à la page 302 (édition de 1823) et vous y verrez que les poètes dont tout le monde lisait les ouvrages, enseignaient partout, jusque sur les théâtres, l'unité de Dieu et le culte qu'on lui devoit. On pourrait citer mille témoignages: en voici un qui dispense de tout autre: le peuple athénien entendait tous les jours sur ses théâtres répéter ces paroles de Sophocle: « Dans la vérité il n'y a qu'un Dieu: il n'y en a qu'un qui a formé le ciel, la terre, et la mer et les vents: c'est pendant la plupart des mortels dans l'égarément de leur cœur dressent des statues de Dieu comme pour trouver dans ces images de bois, d'airain, d'or, d'ivoire, une consolation à leur mal. Ils leur consacrent des fêtes, s'imaginant vainement que la piété consiste dans ces cérémonies. »

Maxime de Tyr, célèbre philosophe payen rend un témoignage irrécusable de la croyance de l'antiquité, lorsqu'il dit: « Quand on interroge les hommes sur la nature de la divinité, leurs réponses sont différentes; mais au milieu de cette prodigieuse variété d'opinions, vous trouvez un même sentiment partout la terre c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu le père de tous. » Ouvrez les ouvrages des anciens: à chaque instant ils y parlent de Dieu d'une manière absolue, parcequ'ils en avaient réellement la même idée que nous. On aurait du être frappé de ce fait: mais on a confondu avec la doctrine universelle de la tradition les fictions poétiques auxquelles les anciens ne croyaient pas plus que nous croyons nous mêmes aux fictions du Dante, de Milton, de Klopstock, du Tasse, de Camoëns. Ne semble-t-il pas qu'il faut être soi-même fort crédule pour se persuader que les anciens croy-

(1) Ita ut sint inexcusabiles, quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt. Rom. I. 20. 21.

aient d'une foi vive et sincère toutes les absurdités de leur théogonie?

Quant à la raison tirée des persécutions des Martyrs, je ne sais si elle vaut la peine qu'on s'arrête à répondre. Qui ne comprend que les démons devaient faire les plus grands efforts en s'aidant de toutes les passions pour engager les hommes à maintenir par tous les moyens possibles le culte des divinités idolatriques, si propre à favoriser le dérèglement du cœur? La vérité de la morale évangélique devait effrayer des hommes corrompus au point de leur faire mettre les plus grands obstacles à la propagation du christianisme. Les payens qui changeaient si souvent de divinités, qui les respectaient si peu, ne se seraient certainement pas tout-à-coup épris d'un si grand zèle pour leur défense, si les passions n'eussent été la cause principale de leur fanatisme, s'il n'y avait eu qu'une erreur de l'intelligence, ils ne l'auraient pas scutenu par trois siècles de persécutions: l'esprit se laisse facilement éclairer, lorsque la lumière brille, mais le cœur corrompu oppose longtemps une résistance difficile à vaincre. Assurément il en est peu qui oseraient dire que les payens auraient défendu leur idolatrie uniquement par zèle et par amour pour Junon et Mars, Vénus et Apollon. S'il y avait eu conviction chez eux on plaindrait leur erreur et leur ignorance, mais on accuserait moins leur malice et leur injustice. Si vous croyez qu'ils étaient persuadés que les chrétiens étaient des impies, qui blasphémaient les vraies divinités, vous devriez M. louer leur zèle et leur esprit religieux. En attendant que vous vous fassiez le panégyriste des payens, nous vous dirons nous que vous n'êtes pas plus habile dans vos raisonnements, que sincère à exposer les faits. Vous voyez M. qu'il est facile de répondre à vos arguments; mais les témoignages les plus authentiques sont là, dans le livre que vous semblez avoir feuilleté bien rapidement donnant la preuve la plus satisfaisante de l'assertion de M. de la Mennais.

[A CONTINUER.]

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.
Québec le 9 Juillet, 1834.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef de faire les nominations suivantes savoir:

John Davidson, Ecuyer, pour être Clerc de la Couronne en Chancellerie, en la place de Thomas Douglass, Ecuyer, décédé.

Robert Hoyle, Ecuyer, pour être Collecteur des Douanes de Sa Majesté, au Port de Stanstead.

Germain Savard, pour être Inspecteur de Poisson et d'huile, pour le District de Québec.

François Grenier, pour être ditto, ditto.

Edouard McKenzie, Gentilhomme, pour être Notaire Public en cette Province.

NAISSANCES.

A St. Mathias le 11 du courant, la Dame de Thimothée Franchère écr. a mis au monde un fils.

A St. Pie le 13 la Dame de J. Guy Ecuyer, a mis au monde un fils.

A Montréal, le 12, la Dame de William Bingham, écr, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A Québec, le 5, par le rév. Dr Harkness, William Ross, écr, à Henrietta, la fille de Charles Smith, écr.

DECES.

A Montréal, le 7 du courant, Demoiselle Noël, âgée de 89 ans

A Berthier, le 23 du mois dernier, à l'âge de 83 ans. Delle Anne Anable Pouget, sœur de feu M. Pouget, curé de Berthier.

Aux Cascades de Soulange, le 30 Juin, âgée de 59 ans 1 mois 12 jours, Dame Marguerite Légal dite Parisien.

A Gentilly, le 7 Agée de 59 ans, Dame Marguerite Josephite Viau dite Laliberté, épouse de M. J. L. Woolf, Instituteur du lieu.

VENTES PAR DECRET.

DISTRICT DE MONTREAL.

Pour le 11 Août

Léon Papineau et Pierre Laroche Leblanc vs Alexis Mani.— Un emplacement et une terre avec maisons, dans la première concession d'Helena-tan, paroisse St. Timothée. A 11 heures.

Pour le 25 Août.

Thos. Cook vs Robert Bire, curateur à Christopher Ford, absent.— Une terre dans Argenteuil, avec maison &c.—Vente à St. André, à 11 h.

Arthur Webster, curateur, &c. vs Antoine Levêque, curateur à P. J. Gill, absent.— Un emplacement au village de Terrebonne, rue St. Louis. 11 heures.

Pour le 2 Septembre 1834.

Jos. Roy—vs—Toussaint Hubert Goddu et Ch. Bizaillon—deux terres, une pièce de terre et un emplacement. A 11 heures.

James Leslie et al—vs—Antoine Boyer.— Une terre à St. Simon (Seigneurie de Bourchemin.) A 11 h.

Pour le 29 Septembre.

Laurent Leroux vs. Jos. Poitras.— Une terre et deux lopins de terre en la paroisse l'Assomption. A 10 heures.

DILIGENCE ENTRE ST. CHARLES ET ST. HYACINTHE.



LES Soussignés donnent avis au public qu'ils auront constamment, durant la belle Saison, des voitures convenables pour mener et ramener les voyageurs du Village Debartzch à St. Hyacinthe (à l'arrivée et au départ du Steam-Boat) pour la modique somme de 2-6 par tête pour aller, et la même somme de 2-6 pour revenir. Ils se flattent que le choix des chevaux qu'ils ont fait et l'attention, qu'ils auront pour les voyageurs, leur mériteront l'encouragement du Public.

D. VALLIÈRE,
A. T. L'ESPERANCE, } Propriétaires.
S. T. L'ESPERANCE.

N. B. Il y aura des voitures extra pour mener les voyageurs aux places voisines à des prix modérés. On peut se procurer des billets chez le soussigné au village Debartzch, et chez M. C. Brunelle à St. Hyacinthe.

J. L. DUPUIS, Agt.

AVERTISSEMENTS.

A VENDRE.

Le Soussigné offre en vente à des prix modérés et à des conditions faciles pour l'acquéreur les terres suivantes, toutes plus ou moins en état de culture, fournies de bâtiments, &c. 4 à St. Césaire, 5 à St. Charles, 3 à la Présentation, 2 à St. Hyacinthe et 3 à St. Damase. Elles seront livrables à la St. Michel et le vendeur n'exigera que le tiers du prix de la vente en argent content. Les terres de St. Charles sont près du Village Debartzch; ce qui les rend particulièrement avantageuses, vu que ce village, qui s'accroît rapidement, en augmente chaque jour la valeur et fournit aux cultivateurs du voisinage un débouché toujours sur pour leurs produits. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire soussigné,

P. D. DEBARTZCH.

St. Charles, 30 Juin, 1834.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

Le SOUSSIGNÉ a en vente à son Magasin au Village St. Denis

700 QUARTS

de PLATRE de Paris, de la meilleure qualité. La bonté de cette substance comme engrais est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. Le prix est de 15 francs le quart.

L. GUEROUT.

St Denis 15 Mars, 1834 o.

Le SOUSSIGNÉ offre ses services comme Agent en cette ville, aux Editeurs et Propriétaires de Papiers Nouvelles ou autres publications, tant dans cette province que dans la province supérieure et les Etats-Unis.

Il offre aussi ses services aux Syndics des différentes Ecoles en cette province, aux Commissaires pour l'emploi de deniers publics, et autres personnes qui pourroient avoir des argens à receler voir à Québec; il ose assurer qu'il n'épargnera ni soins ni peines pour mériter la confiance de ceux qui voudront bien l'employer.

Dans le cas où on le chargerait de retirer des argens, il serait nécessaire de lui envoyer, franche de port, une procuration en double si c'est du gouvernement, et en simple seulement si c'est de quelque particulier, et de les lui adresser comme suit:

FLAVIEN VALLERAND.

Au Bureau du Canadien.

Québec, 4 Juillet 1834.

TOILE DU PAYS.—1000 Aunes de TOILE DU CANADA, d'un tissu très-fort, pour faire des poches ou pour Emballage, &c. A vendre par

LAROCQUE, BERNARD & CIE.

No. 117 1/2 Rue Saint-Paul, ou

No. 47 Rue des Commissaires.

8 Mai, 1834. j.

BEURRE.—14 Barils de BEURRE d'une qualité supérieure du Haut-Canada. A vendre par

LAROCQUE, BERNARD & CIE.

No. 117 1/2 Rue St. Paul, ou

No. 47 Rue des Commissaires.

8 Mai, j.

CHARRUES ECOSSAISES, LIMAILLE, &c. &c. &c.—Un assortiment complet de CHARRUES, de montures de Charrues, un quart de LIMAILLE, propre pour les Ingénieurs, Poids assortis, un Coffre-Fort, et divers autres articles en quincaillerie. A vendre par

LAROCQUE, BERNARD & CIE.

No. 117 1/2 Rue Saint-Paul ou

47 Rue des Commissaires.

8 Mai, j.

MARCHANDISES NOUVELLES.

LA COMPAGNIE CANADIENNE informe ses Amis et Chalandes que par l'Ottawa, de Londres, le Canada et le Robertson, de Glasgow, tous trois maintenant dans le Port, elle vient de recevoir une partie considérable de son importation du printemps.

Les arrivages attendus de jour en jour des divers ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, compléteront son assortiment qui sera plus étendu et plus varié que l'an dernier. Elle compte avec confiance sur l'appui et les faveurs de ses amis.

LAROCQUE, BERNARD & CIE

No. 117 1/2 Rue St. Paul, à la Porte Verte

et No. 47 Rue des Commissaires,

Sur le Bord de l'Eau.

12 Mai 1834.

DE GRÉ A GRÉ.

QUINCAILLERIE, ET CUIR A HAUSSE ET A SEMELLE.

LAROCQUE, BERNARD & CIE.

Montréal, 9 Juin, 1834.....J.

A VENDRE AUX MAGASINS DE LA COMPAGNIE CANADIENNE.

2 BARIQUES de Vieux VIN D'HERMITAGE, Rouge

9 ditto ditto ditto d'une qualité et d'un fût très-supérieurs

15 Caisnes, 3 douzaines chaque, vin de Bordeaux, supérieur

20 pipes et 20 barriques, vin d'Espagne

70 " et 20 " vin rouge de Sicile

Vin de Madère, importé directement de l'Isle même, de la maison si bien connue,

Blackburn, en pipes, barriques et quartaux;

Genièvre de Hollande, en pipes et barriques,

Rum de la Jamaïque et des îles sous le vent,

60 paniers de fayenceries assorties

28 " de verrières, "

9 boucauts de sucre-râfiné.

Cassonade en quarts, peintures, poëles, cambous, charrues, socs, une variété de ferrandries de toutes sortes, fer en barre, acier, tôle, &c.

Cuir à empeignes et à semelles, vitres, pipes à fumer, clous, cire, cierges, sel de Liverpool, &c.

—AUSSI—

Leur Assortiment ordinaire, général et très étendu de Marchandises Sèches.

Attendu Très-Prochainement.

Un Joli Assortiment de MARCHANDISES FRANÇAISES de Goût.

LAROCQUE, BERNARD & CIE.

—30 Juin. or

Les Soussignés ont à vendre,

100 QUARTS DE MORUE VERTE
20 QUARTS DE SAUMON d'une excellente qualité.

LAROCQUE, BERNARD & CIE.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, une Superbe Collection de Livres de Piété, Théologie, Littérature et de Droit, dont le Catalogue est sous presse.

AUSSI,

Une caisses d'Images et Gravures de Piété et de Dévotion, parmi lesquelles se trouvent quelques copies du Chemin de la Croix, en taille douce, &c. &c.

DE PLUS,

Ils ont aussi ouvert leur assortiment général de Papeterie, de Livres et Fournitures d'École.

FABRE, PERRAULT & CIE.

2 Juin 1834.....J.

TAPIS DE TOILE CIRÉE.

Le Soussigné a reçu un lot considérable de Tapis de Toile Cirée, de toutes dimensions, couleurs et patrons; il s'en trouve de fleuris à l'imitation des Tapis de Turquie. Voulant vendre cet assortiment au plutôt, il offre d'en disposer à des \$ 1s. et 2s. par verge au dessous du prix ordinaire.

AUSSI,

7 Boîtes contenant 20 Douzaines de Bouquets de Fleurs Artificielles, de toute imitation.

ALEXIS BENOIT.

No. 249, Rue St. Paul.

9 Juin.

ALEXIS BENOIT,

PRES DU MARCAE' A BOIS,

No. 249, Rue St. Pal,

INFORME respectueusement ses amis et le public en général, qu'ayant intention de se retirer du commerce de détail, il offre en vente en GROS ET EN DETAIL, à un prix extrêmement réduit, son fonds de MARCHANDISES, consistant en Lasting, Prunelle, Casinette, Bombazette, Bombazine, Merinos, Drill, Nankin, Indiennes, Batiste, Mousselines, Mull Mull, Toile, Pékin, Gros de Naples, Grêpe, Patrons de Vestes, Gingham, Bouragan, Futaine, Coutil, Corderoi, Coton rayé, careauté et blanc, Bazin, Jannette, Velours, Plaid, Camelot, Planeles, Serge, Shales de soie et de coton, Mouchoirs do. do. Couvrepieds, Couvertes, Flushing, Petersham, Etoffe grise, Ratine, Parapluies, Chapeaux, Bottes, Souliers, Bas, Chaussons, Gands, Cravates, Bonnets rouges, Bretelles, Galon, Fil, etc. etc. etc.

DE PLUS,

Un grand assortiment de DRAP et CASIMIRS Fin et Superfin, des couleurs suivantes, Bleu, Noir, Brun, Drap, Vœt, Mulbury, Gris mêlé, etc.

ET,

Un lot de HARDES FAITES, au montant de L. 665 consistant en manteaux, Surtouts, Habits, Vestes, Culottes, Caleçons qu'il vendra en douzaine ou en détail.

AUSSI,

600 POCHES de 1 1/2 minot et 2 minots. 550 paires gros souliers à cheville.

N. B.—Un seul prix sera demandé pour les Marchandises.

Montréal, 26 Mai, 1834.

AVIS.

Le soussigné informe Messieurs les Marchands et le public qu'il offre ses services comme agent à tous ceux qui voudront bien l'employer. Etant près du débarquement des Steamboats, il se flatte que le tout sera exécuté avec ponctualité et avec économie.

CHARLES GOUIN.

William Henry, 31 Mars 1834.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié au rapport des visiteurs d'écoles désirerait se procurer de l'emploi. Les personnes, qui voudraient prendre quelque engagement avec lui, auront la bonté de s'adresser à Messire BRIEN, Ptre. Vic. à St. Constant.

AVIS.

Le Soussigné tailleur à l'honneur de remercier le public d'Yamaska et des environs, de l'encouragement qu'il a rencontré jusqu'à ce jour, et il le prévient qu'il commencera à occuper, au premier de Mai prochain, partie de la maison appartenant à Mr. Beaudoin et occupée par lui. Il espère par ses soins et sa diligence mériter la continuation de la faveur publique.

JOHN O'BRIEN.

MR. TETREAU DIT DUCHARME de Verchères informe le public que son moulin à cardes mu par la vapeur est maintenant en opération. Le mécanisme excellent de ce moulin, qui le met à même de faire d'aussi bon ouvrage que qui que ce soit, son assiduité et ses soins lui font espérer la faveur du public, dont il a joni, précédemment, lorsqu'il conduisait un moulin mu par des chevaux.

Verchères, 24 Juin 1834.

A VENDRE

DES MOULINS A BATTRE LES GRAINS.

JOHN A. RHODES & FRENCH, offrent en vente des Moulins à battre les grains, pour la construction des quels ils ont obtenu une patente pour 14 ans et avec les quels il est constaté qu'on peut battre de 800 à 1000 gerbes par jour, avec l'aide de 3 hommes et de 2 enfans seulement. Ces moulins sont moins coûteux qu'aucun de ce genre connu en ce pays. Ils donnent avis à ceux qui désirent en avoir et au public en général de s'adresser le plus promptement possible à Mr. S. T. Lesperance Marchand de la Présentation, Seigneurie de Saint Hyacinthe, soussigné qui est seul autorisé à en vendre et à recevoir des propositions. Il y en a un actuellement chez lui pour l'examen du public. Le soussigné donne avis que toute lettre à lui adressée à ce sujet doit être franche de port.

S. T. LESPERANCE.

Laprsentation, 11 Mars, 1834.—J. M.



LA BARQUE à VAPEUR

MONTRÉAL, Capt. Ed. LESPERANCE, commencera ses Voyages régulièrement LUNDI prochain de Chambly à Montréal deux fois par semaines. Elle partira de Chambly LUNDI à 9 heures du matin et de Montréal Mardi à 4 heures de l'après midi. De Chambly le Jeudi à 9 heures du matin afin de faciliter les passagers venant de St. Jean et de Montréal Samedi à 4 heures de l'après midi.

Le MONTRÉAL arrêtera à tous les ports sur la Rivière Chambly et à la Norraye en montant et en descendant.

Les prix de Chambly à Montréal sont de quatre chelings pour aller et venir. On paiera un cheling par repas pour la nourriture si on la prend à bord. Les liqueurs aux mêmes prix des campagnes.

Pour FRET et autres Passages s'adresser au Capt. à Bord.
30 Mai 1834

AVIS.

MR. CHRISTOPHE DECELLES, Capitaine du Bateau à Vapeur LA FELICITE DU RICHELIEU à l'honneur de prévenir les Marchands et le public en général qu'il commencera ses voyages, le 10 du courant. LA FELICITE DU RICHELIEU fera deux voyages par semaines, de Montréal à Chambly. Les tarifs seront les mêmes que ceux de l'Edmond Henri.

Boucherville, 1 Mai 1834. 10

AVIS

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'avertir le public qu'il a été chargé par le Capitaine du BATEAU A VAPEUR LA FELICITE DU RICHELIEU de recevoir dans son hangar sur le quai où abordent les Steamboats et autres bâtiments, tous effets qui seront à charger, sur le dit BATEAU A VAPEUR ou à décharger. Il répondra des effets qu'il y recevra excepté pour les accidens du feu. Il recevra pareillement les effets de tous autres bâtiments qui chargeront ou déchargeront au Village Debartzch. Les prix seront modérés.

J. M. SPINK.

LE SOUSSIGNÉ informe le public de Saint Charles et des environs, qu'il a ouvert son Magasin à St. Charles Village Debartzch, dans la grande Maison appartenant à l'Hon. Debartzch et située près du quai du bateau à vapeur.

Il tient l'assortiment le plus complet et le plus étendu:—

Marchandises sèches, Groceries, Ferronneries, Faïence, Verreries et enfin tout ce qui peut-être utile aux habitants de la campagne. On trouvera constamment chez lui des Liqueurs assorties et toute sorte de Boissons des meilleures qualités, le tout au prix des Villes. Il tiendra aussi des Chapeaux de Velour, de Soie, de Gros-de-Naples, de Satin et autres differens articles de mode à l'usage des Dames.

Le soussigné se flatte que le public n'aura qu'à se louer du choix de ses marchandises et de la manière qu'il sera servi.

Pour faciliter les acheteurs, il prendra en paiement, les grains, la potasse et toute sorte de produits.

J. M. SPINK.

—9 Octobre 1833. —B.M. 4

AVIS.

MR. SERAIN DUGAS de St. Pie a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que son MOULIN à CARDES commence à entrer en opération le 1er Juin prochain.

Il espère par ses soins et son assiduité mériter la confiance du public.

St. Pie 7 Avril 1834.—J. O.

A VENDRE.

RENTES constituées par le propriétaire Soussigné plusieurs emplacements avantageusement situés pour le commerce. Ces emplacements, qui font partie du Village Debartzch, sont dans une situation très agréable, étant sur le bord de l'eau et près du Moulin à Vapeur de Mr. Ducharme.

BENJAMIN TETREAU.

Village Debartzch, 23 Avril 1834.

AVIS.

SI quelque RELIEUR voulait venir s'établir à St. Charles, Village Debartzch, il trouverait certainement de l'encouragement dans cette place, qui acquiert chaque jour une nouvelle importance. La reliure des ouvrages qui sortent de cette imprimerie, serait à peu près suffisante pour l'occuper.

Le Soussigné prévient le Public qu'il vient de s'établir comme HORLOGER, dans la maison située presque vis-à-vis le Magasin de Drogues de Messrs. Carter & Macdonald, près de l'Eglise de l'Hôtel-Dieu, rue St. Paul, où il espère recevoir l'encouragement de ses amis, pour la réparation des MONTRES, HORLOGES, &c.

P. P. GOSSELIN.

19 mai 1834.—j.

RESTÉ dans le hangar du soussigné, sans que personne l'ait réclamé, un quart supposé contenir des clous, marqué D. A. W.

J. M. SPINK.

Village Debartzch 4 Juin, 1834.

MAGASINS D'ÉPICERIES, &c.

Le SOUSSIGNÉ prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a ouvert un MAGASIN D'ÉPICERIES dans la Maison de THOMAS BUSBY, Ecuyer, No. 25, Rue St. Paul, près du Magasin de Jos. Roy, Ecuyer, et vis-à-vis le Nouvel Établissement de M. RASCO. Il aura en tout temps un assortiment bien choisi de tous les articles qui entrent dans cette branche de commerce, et surtout, VINS, LIQUEURS, THE, &c. de la meilleure qualité, à des prix raisonnables. Les familles qui voudront bien lui accorder leur pratique trouveront dans son MAGASIN tous les articles qui leur seront nécessaires.

BENJAMIN STARNES.

A LOUER,

UNE CAVE spacieuse propre à la conservation des Liqueurs.

Une VOUTE EN PIERRE, sur le Marché Neuf, convenable pour emmagasiner les Grains. S'adresser à

BENJAMIN STARNES.

22 Mai, 1834. J.

EXAMEN public des élèves du Collège de Chambly commencera lundi, 14 du courant, à 1 heure p. m. et continuera le lendemain depuis 8 1/2 heure a. m. et l'après-midi depuis 2 heure. Le public y est généralement admis. Les élèves entreront en vacance le 16.

A. O. GIROUX Ptre.

Vice-Président.

NOUVELLE FABRIQUE DE TABAC,

Rue St. Paul, presque en face de l'Eglise de l'Hôpital.

ENSEIGNE DE LA

GROSSE TORQUETTE.

Le Soussigné informe le Public que depuis l'incendie désastreux du 13 Février qui a consumé tout son Fonds de Magasin, il a formé un nouvel Établissement dans la maison voisine de celle qu'il occupait, à l'Enseigne ci-dessus, où il a un assortiment complet de TABAC et autres articles dans cette branche de commerce.

Les Marchands de la Campagne et autres trouveront un assortiment général de TABAC de toute espèce, en Poudre et à Fumer, Cigares, &c. à des prix modérés.

EN OUTRE.—Tabac Rapé Canadien, d'une qualité supérieure à toute autre manufacturée à Montréal.

J. J. VAN BENTHUSEN.

Montréal, 27 Mars.—J.

A VENDRE.

Le SOUSSIGNÉ offre en vente à bas prix 200 caisses de bardeaux de Pin et de Cèdre, garantis.

S. T. LESPERANCE.

La Présentation 11 Mars, 1834. I. M.

TRAITÉ SUR LES LOIS CIVILES

DU BAS-CANADA.

CEUX qui ont souscrit à cet ouvrage sont avertis que l'impression du 3me et dernier Volume vient d'être terminée; le Relieur est occupé à le relier, et il sera prêt à être livré dans le cours de la semaine prochaine. On pourra se le procurer à

MONTRÉAL,

Au Bureau de la Merveille, et à la Librairie Canadienne de FABRE, PERRAULT & CIE.

A ST. CHARLES,

Au Bureau de l'Echo du Pays.

AUX TROIS-RIVIÈRES.,

Chez A. Z. LEBLANC, écuyer.

A QUÉBEC,

Au Bureau du Canadien, et chez PIERRE WINTER, écuyer, avocat.

Ceux des souscripteurs qui n'ont pas encore reçu les deux premiers volumes, pourront se les procurer avec le troisième en s'adressant comme ci-dessus.—24 avril.

AVIS.

A VENDRE ou à donner à rente, par le Capt. A LOUIS BRODEUR 1°. une Terre de trois arpents sur trente, 2°. une autre de trois arpents sur quarante, situées dans la Paroisse de St. Charles, avec maisons et autres bâtiments. 13 Février 1834.—B. M.

AVIS PUBLIC.

Nous Propriétaires du Comté St. Hyacinthe sommes par le présent prévénus que l'acte de répartition des frais d'une Cour de Justice et Prison pour le dit Comté, étant homologué du 3 Mars courant, ils sont obligés de payer leur cote-part de répartition à leurs syndics respectifs de ce jour au trois Mai prochain.

EMM. COUILLARD DESPRÉS.

St. Hyacinthe 20 Mars 1834.

Le SOUSSIGNÉ, Epicier en gros et en détail à Boucherville, à l'honneur d'avertir les Marchands de la Campagne et les familles qu'ils trouveront chez lui à très bas prix, pour de l'argent comptant, toute espèce de liqueurs, sucreries, épiceries, &c. des meilleures qualités.

Il tient aussi une maison de pension et un excellent hôtel, et il espère que ceux qui voudront bien l'encourager seront satisfaits de son exactitude.

DAVID LAURENT.

Boucherville 24 Juin 1834.

ON A BESOIN

DANS la PAROISSE STE. MARIE de MONNOIR de DEUX MAÎTRES D'ÉCOLE Française qualifiés sous tous les rapports. Pour l'École située au RUISSEAU BARÉ, s'adresser à MM: Louis Marcoux, Jacques Poulin et Ignace Rousseau, Syndics. Pour l'autre ÉCOLE située à la Montagne Ste. Thérèse, s'adresser au Capt. BIENJAMIN, Syndic.

12 Juin, 1834—us.

A VENDRE chez LOUIS DELAGRAVE,

No. 13 rue de la Fabrique.